



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

16 juin 2005

Par l'équipe du Collectif

Numéro 203

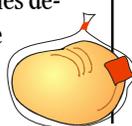


Bonjour tout le monde ! Le projet de loi 57 a été adopté hier soir vers 21:50.

Une confusion de procédure et de vigilance dans la direction des travaux du côté de l'opposition officielle aura fait que le vote nominal n'a pas été demandé. Ceci fait que le projet de loi a été adopté sur division dans une Assemblée nationale dégarnie, alors que l'opposition officielle avait clairement annoncé dans les interventions qui ont précédé qu'elle votait contre le projet de loi. Les 125 députéEs de l'Assemblée nationale n'auront donc pas eu à assumer par un vote individuel leur oui, leur non ou leur abstention. Les travaux ont été ajournés aussitôt.

Cette adoption s'est faite dans l'indifférence générale des médias. Elle a eu lieu toutefois sous les yeux de quatorze citoyenNEs qui, à l'appel du Collectif et du Front commun des personnes assistées sociales du Québec, assuraient à ce moment, carré rouge sur la veste ou au cœur, une présence d'objection très attentive dans la tribune du public. Ces personnes n'oublieront pas le grand vide qui a accompagné le troisième remplacement en 35 ans de la loi sur l'aide sociale. Elles n'oublieront pas.

Comme le montrera la transcription des débats d'hier et de la veille, cette lutte d'un an aura toutefois forcé les parlementaires à se placer sur le terrain des changements réclamés par le mouvement citoyen d'objection. Il se pourrait que cette loi n'ait pas le caractère déterminant de la loi 37 de 1989 et de la loi 186 de 1998. À cause de la loi 112 qui fait désormais autorité. La condition des prochains pas pourrait bien être le maintien de l'objection citoyenne. «Je l'ai sentie, l'influence que vous avez eue», nous disait ce matin Yolande Lépine, de l'exécutif du Collectif, après avoir lu les débats. Vous trouverez en page 2 de cette *Soupe* un moyen apparu hier pour continuer l'objection.



**Adoption du *Projet de loi 57 – Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*
Communiqué conjoint**

Une loi qui viole l'égalité en droits

Québec, le 15 juin 2005 – Le **Front commun des personnes assistées sociales du Québec** et le **Collectif pour un Québec sans pauvreté** dénoncent l'adoption aujourd'hui par l'Assemblée nationale du *Projet de loi 57 – Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*. Depuis un an, les deux regroupements n'ont pas cessé, tout comme de nombreuses organisations québécoises, de s'objecter à ce projet de loi qui, même amendé, continuera de fabriquer inégalités, harcèlement et pauvreté, ceci malgré les obligations contraires faites par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. La nouvelle loi ne changera pas le fait que le gouvernement se donne le pouvoir de persister à dévaluer une prestation de base qui a perdu 30% de sa valeur en 20 ans. À 537 \$ par mois, cette prestation n'assure toujours pas aux personnes les plus pauvres de la société québécoise leur droit en toute égalité à un niveau de vie décent par une couverture correcte de leurs besoins.

Loin de répondre aux exigences de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* même si elle abolit les pénalités à l'aide sociale, la nouvelle loi augmentera les catégorisations fondées sur l'aptitude au travail en divisant les prestataires en deux programmes séparés selon ce critère porteur de préjugés. Elle revient à des approches catégorielles, avec, pour certaines, des droits de recours limités. Une partie de l'aide financière accordée dans ces programmes spécifiques échappera à la loi et aux règlements et fera l'objet de simples décisions administratives. La nouvelle loi augmente également les pouvoirs discrétionnaires du ministre responsable. Elle pourrait dans certains domaines retourner le Québec quarante ans en arrière en matière d'aide sociale. Elle ouvre la porte à des ententes particulières et à des formes de sécurité du revenu privées. Elle revient à l'ère, décriée, des programmes «extra». Elle diminue les garanties offertes aux personnes de 55 ans et plus.

«Nous assistons à une nouvelle démonstration de la dureté du **Premier ministre Jean Charest** et de son gouvernement, s'insurgent **Éric Bondo**, porte-parole du Front commun des personnes assistées sociales et **Vivian Labrie**, porte-parole du Collectif. Devant les protestations très fondées que ce projet de loi a provoquées, il aurait très bien pu le retirer. Il aurait pu amender correctement la loi actuelle en attendant une meilleure loi et montrer avec de vrais dollars qu'il comprend l'obligation que lui fait la loi sur la pauvreté d'améliorer les revenus et les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Au lieu de cela, il dupe la population avec une mauvaise dope : les préjugés. Ces préjugés leur sont bien utiles pour intervenir dans l'économie au profit des plus riches en incitant à l'emploi mal payé.»

«Cette loi est comme un gratteux pour un tirage où la société ne gagnera pas, avertissent les porte-parole : la suite viendra avec le projet de règlements qui contiendra, pour toutes les zones grises aperçues dans le projet de loi, les montants et les détails empoisonnés des contraintes qui les accompagneront.»

Renforcés dans leur détermination, le Front commun et le Collectif redisent leur solidarité aux personnes assistées sociales du Québec devant ces nouveaux obstacles qui s'érigent sur le chemin de l'égalité en droits et d'un Québec sans pauvreté. Toujours deboutEs. -30-

Une histoire de petit pain !

Début d'un geste d'objection ?

L'histoire va comme suit. Hier soir, 15 juin, à l'heure du souper, en attendant à l'Assemblée nationale la reprise des travaux à 20:00 et la présentation pour adoption du projet de loi 57, le petit groupe d'objecteurEs du Collectif et du Front commun des personnes assistées sociales s'en va manger un morceau à la cafétéria «Le mini-débat» de l'Assemblée.

Après le souper, Éric Bondo, porte-parole du Front commun, fixe le petit pain de son souper qui est resté sur la table dans son sac de plastique entouré d'une attache rouge. Est-ce le rouge qui attire son attention après une année de carrés rouges ? Toujours est-il qu'Éric se met à rêver tout haut de lanciers de petit pains dans l'enceinte politique. L'imagination collective s'empare à son tour de l'idée. Nous en arrivons à une idée qui devient une consigne : chacunE de nous va prendre un petit pain, comme dans «on n'est pas nÉEs pour un petit pain». Nous allons le faire sécher et le garder bien précieusement avec son sac pour le remettre à la ministre en mains propres, flanqué d'un carré rouge, à la prochaine occasion qui se présentera, en rappel de cette journée d'adoption d'une loi de l'aide sociale inacceptable. En rappel aussi du maintien de notre objection et de la nécessité de corriger la situation. C'est bon. On le fait.

Dans certains lieux, les nouvelles vont vite. Quelques minutes plus tard, un responsable de la sécurité de l'Assemblée nationale vient voir Vivian et l'amène à l'écart. «Des employéEs de l'Assemblée nationale nous disent que votre groupe aurait l'intention de prendre des pains pour les faire sécher et les lancer en Chambre. On commence à vous connaître. On sait que c'est pas votre style. Alors je voulais en parler avec vous parce que je veux savoir si je dois renforcer la sécurité à l'Assemblée nationale.» «Ah oui ? répond très sérieusement Vivian. Je peux vous assurer que nous n'avons prévu aucun geste particulier pour ce soir.»

Bref l'officier se calme, non sans rappeler que des gens ont été vus prenant des petits pains et que ceux-ci doivent être payés et bla bla bla... Vivian, pince-sans-rire, revient vers le groupe qu'elle réunit pour une petite réunion de «bilan de la journée». Informé, le groupe se bidonne et s'étonne de voir à quel point ses moindres gestes sont épiés et à quel point un petit pain, pourtant encore de l'ordre de la portion «gratuite» et non «marchande» dans les usages de la restauration, peut devenir objet de soupçon dans les mains d'excluEs du repas... En fait nous n'avons pris que le pain qui allait avec le repas que nous avons mangé.

Alors voici ce que nous proposons à toute personne qui entrera en contact avec ce présent numéro de la *Soupe au caillou* : **prendre une tranche de pain, un morceau de pain ou un petit pain et le mettre à sécher. Le remettre, avec un carré rouge, à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou au Premier ministre à la prochaine occasion qui se présentera à vous, ou que vous provoquerez, dans les prochaines semaines ou mois. Rappeler alors cette journée de l'adoption inacceptable de la loi 57. Répéter les demandes que nous portons ensemble. Qu'en dites-vous ? À vous !**

Y être fait toute la différence !

Micheline Bélisle, de La Courtepointe à Ste-Foy, est déléguée au Collectif du Comité de lutte anti-pauvreté de Québec. Micheline a fait partie du groupe qui a assuré une présence d'objection aux travaux sur le projet de loi 57 dans les derniers quinze jours. Son expérience lui a inspiré le texte suivant, intitulé «Y être fait toute la différence !».

*

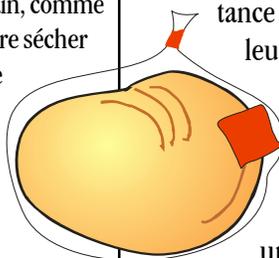
«J'ai assisté dernièrement à l'étude article par article du projet de loi 57 en commission parlementaire. Bien que ma présence n'ait pas empêché la ministre et ses acolytes de procéder à l'adoption des 185 articles du dit projet de loi, j'ai ressenti toute l'importance d'être là en tant que témoin et objet bien vivants de leurs décisions relatives à mes conditions de vie.

J'y étais avec toute ma dignité de citoyenne, convaincue que ma présence n'allait pas changer le monde ou tout au moins leurs points de vue sur les différents articles du projet de loi, mais qu'elle allait faire une différence. Il faut y être pour constater les regards

fréquents que les protagonistes lancent dans l'assistance et entendre les ajustements de leur discours à notre présence.

J'étais là et je sentais que je m'occupais de mes affaires bien qu'en simple observatrice de leurs gestes décisionnels. Je ressentais tout le respect qu'on me devait bien que ce respect n'ait pas été présent dans leurs décisions à mon endroit. Et je me disais, tout au long de leur discours, que je comprenais leurs mots (maux) et qu'ils-elles ne me passeraient plus n'importe quoi. J'ai compris l'essentiel de leur langage parfois outrageusement technique et éminemment hermétique : j'ai compris que, dans leurs lois, je ne pesais pas lourd, mais que devant moi ils-elles constataient davantage la portée de leurs décisions. J'étais là pour leur rappeler que c'était de moi qu'ils-elles parlaient à travers leur jargon bureaucratique et fonctionnariste. Et ça a fait une différence...

En terminant, je voudrais ajouter que je suis encore quelque peu impressionnée par tout leur protocole, leur tenue vestimentaire à la dernière mode, leur air respectable; mais au fond, je ne suis plus dupe. Je sais la portée limitée de tant d'apparats et je ne les autorise plus à avoir sur moi un regard condescendant ou hautain. Ils-elles me doivent le respect en tant que citoyenne consciente de sa dignité. C'est là l'essentiel de la différence que la fréquentation du parlement m'a apporté. Et puis, à force d'y être, dans la maison du peuple, on finit par se l'approprier et s'y sentir comme chez soi. C'est, à mon avis, un des lieux où peut s'amorcer une citoyenneté aguerrie et productive...»



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca